



CARACTÉRISTIQUES

- Plante printanière disparaissant complètement vers la fin de mai ou le début de juin
- Fleurs blanches ou rosées, veinées de rose
- Très similaire à la claytonie de Caroline, qui est commune, mais ses feuilles sont longues et étroites







PÉRIODES D'OBSERVATION

Identification : tôt au printemps Fleurs : fin avril à fin mai Fruits : fin mai à début juin

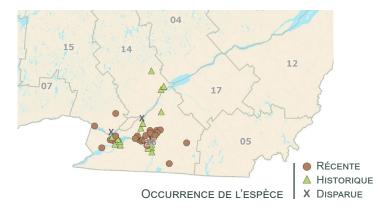


HABITAT

Forêts feuillues ou marécages :

- Érablières argentées, érablières rouges, frênaies rouges, ormaies et chênaies à chêne à gros fruits et orme sur alluvions ou argile
- Plus rarement hêtraies sur sites riches

RÉPARTITION AU QUÉBEC





PRINCIPALES MENACES

- Perte d'habitats (développement urbain et agricole)
- Pacage des boisés de ferme
- Pratiques forestières non adaptées à la sensibilité de l'espèce



AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

ÉTAPE 1 : IDENTIFIER ET LOCALISER L'ESPÈCE

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

ÉTAPE 2 : PROTÉGER LES **PLANTS**

L'espèce requiert une attention particulière. Elle est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables puisque l'information disponible suggère que sa survie est compromise.

ÉTAPE 3 : ÉVITER LES PLUS FORTES PERTURBATIONS dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage



ÉTAPE 4 : ADAPTER SES PRATIQUES EN FONCTION DE LA SENSIBILITÉ DE L'ESPÈCE AUX PERTURBATIONS

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier

Faible à modérée

Dans les zones d'occupation et d'atténuation, l'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol.

Sensibilité à la modification du drainage

Faible à modérée

Dans les zones d'occupation et d'atténuation, éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.



Sensibilité au piétinement et au bris mécanique

Faible à modérée

Dans la zone d'occupation : réaliser les travaux forestiers seulement l'hiver sur sol gelé. Éviter les sentiers de débardage sauf si un important couvert de neige protège le sol du piétinement.

Éviter de déposer des déchets de coupe

(branches, etc.).

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.













